

L'ŒUVRE D'ORIENT
(Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

20 Rue du Regard
75006 Paris
SIREN : 784 286 007

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINÉS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

L'ŒUVRE D'ORIENT
(Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

20 Rue du Regard
75006 Paris
SIREN : 784 286 007

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINÉS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association L'Œuvre d'Orient relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé en page 1 de l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture qui expose des faits à relier à l'épidémie de COVID 19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous nous sommes assurés de la prise en compte exhaustive des comptes des structures comprises dans le périmètre de combinaison pour l'établissement des comptes combinés.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note page 12 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes combinés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'assemblée générale appelés à statuer sur les comptes



Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

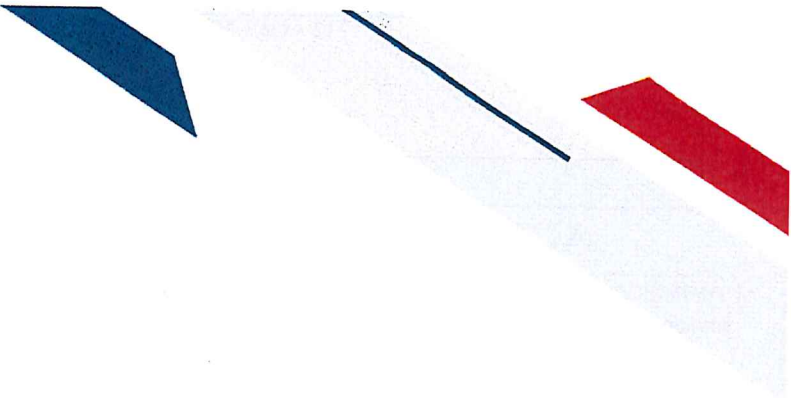
- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

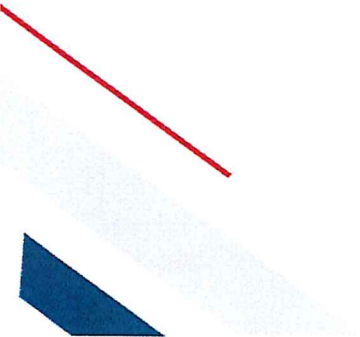
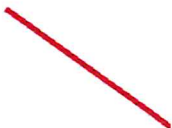
Fait à Fontenay sous-bois, le 18 juin 2020

Le Commissaire aux comptes
Léo JEGARD & ASSOCIES

Francois JEGARD
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS



BILAN - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	16 971,80	16 971,80		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	111 273,97	78 879,95	32 394,02	36 133,40
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	394 232,64	269 957,66	124 274,98	153 355,95
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	249 143,30		249 143,30	123 223,30
Prêts	421 400,00	25 000,00	396 400,00	421 400,00
Autres immobilisations financières	676,00		676,00	76,00
TOTAL (I)	1 193 697,71	390 809,41	802 888,30	734 188,65
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	39 384,52		39 384,52	30 658,49
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés				
Autres	426 244,02		426 244,02	416 791,02
Valeurs mobilières de placement	9 916 210,39	10 136,32	9 906 074,07	7 741 652,87
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 060 672,68		10 060 672,68	6 839 688,69
Charges constatées d'avance (3)	38 729,18		38 729,18	39 960,72
TOTAL (III)	20 481 240,79	10 136,32	20 471 104,47	15 068 751,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)	2 454,62		2 454,62	2 581,28
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	21 677 393,12	400 945,73	21 276 447,39	15 805 521,72
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 427 151,41	2 379 011,41
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 000 000,00	4 000 000,00
Report à nouveau	-159 115,61	4 987 192,53
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	330 295,84	-5 209 846,02
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	3 390 592,14	1 025 400,99
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	9 988 923,78	7 181 758,91
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge	2 454,62	2 581,28
TOTAL (III)	2 454,62	2 581,28
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	1 001 529,15	153 300,00
Sur autres ressources	3 837 749,36	4 030 062,87
TOTAL (IV)	4 839 278,51	4 183 362,87
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 844,34	2 306,89
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	494 834,17	413 145,22
Dettes fiscales et sociales	324 504,16	337 822,33
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 603 569,90	3 682 488,50
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	6 443 752,57	4 435 762,94
Ecarts de conversion passif	(VI)	
	2 037,91	2 055,72
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	21 276 447,39	15 805 521,72
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	6 443 752,57	4 435 762,94
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	19 769,67	0,13
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	15 119,38	8 917,90
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 073 920,01	280 067,93
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	21 281,12	20 145,27
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	15 669 708,40	15 390 947,24
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 780 028,91	15 700 078,34
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	17 223,70	2 928,78
Variation de stocks de marchandises	-8 726,03	5 294,87
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	2 327 266,21	2 801 802,78
Impôts, taxes et versements assimilés	121 902,50	123 066,05
Salaires et traitements	1 204 340,46	1 170 619,20
Charges sociales	512 820,97	556 692,87
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	53 563,71	38 200,44
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	11 767 981,69	18 094 895,22
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	15 996 373,21	22 793 500,21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	783 655,70	-7 093 421,87
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	157 549,07	206 305,28
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	62 467,74	70 681,52
Différences positives de change	7 655,56	18 867,31
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	45 742,69	68 321,59
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	273 415,06	364 175,70
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	37 590,94	62 467,74
Intérêts et charges assimilées	3 619,17	11 664,03
Différences négatives de change	7 763,34	6 048,35
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 152,83	115 125,36
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	62 126,28	195 305,48
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	211 288,78	168 870,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 880,00	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 880,00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-1 880,00	
Impôt sur les bénéfices	6 853,00	13 570,00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	986 211,48	-6 938 121,65
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	4 183 362,87	5 911 638,50
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	4 839 278,51	4 183 362,87
TOTAL DES PRODUITS	21 236 806,84	21 975 892,54
TOTAL DES CHARGES	20 906 511,00	27 185 738,56
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	330 295,84	-5 209 846,02
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	330 295,84	-5 209 846,02
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-1 880,00	A

PREAMBULE - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le périmètre de combinaison est constitué par l'ensemble des entités suivantes :

- Association ŒUVRE D'ORIENT,
- Fonds de soutien de l'ŒUVRE D'ORIENT,
- Fonds de l'ŒUVRE D'ORIENT,
- Fondation ŒUVRE D'ORIENT.

La Fondation ŒUVRE D'ORIENT est sous l'égide de la Fondation CARITAS.

L'entité combinante est l'Association ŒUVRE D'ORIENT.

Le lien de combinaison résulte du fait que les entités précitées ont, en vertu de relations suffisamment proches (affectio familiae), des objectifs communs assez étendus pour engendrer un comportement social, technique ou financier commun.

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont présentés sous forme de liste avec la comparaison de l'exercice précédent.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 21 276 447.39 euros.

Le résultat net comptable est excédentaire de 330 295.84 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 juin 2020 par les dirigeants.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020. Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations. Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité des entités du périmètre à poursuivre leur exploitation

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis dans le respect des dispositions réglementaires du règlement CRC 99-01 du 16 février 1999, modifié ou complété par le CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, le CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, le CRC 2005-09 du 3 novembre 2015 et le CRC 2008-12 du 7 mai 2008, et conformément aux règlements de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application de ces règlements l'association a choisi la méthode prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Opérations inter-entités combinées :

Les opérations suivantes ont été éliminées des comptes :

- Produits et charges sur legs reçus par l'association et reversés au Fonds de dotation,
- Produits et charges sur Fonds dédiés : Les Fondations à l'œuvre reçus par l'Association et reversés au Fonds de Soutien.
- Versements reçus par l'Association de la Fondation pour le financement de ses projets, paiements des projets de la Fondation.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement), et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Site internet :

Le site internet de l'association est un site « actif » car il participe aux systèmes d'information de l'association et permet les paiements en ligne des donateurs.

Les dépenses de développement du site internet de l'association ont été comptabilisées à l'actif et sont amortis sur une durée de trois ans depuis le 1^{er} janvier 2018. Auparavant, la durée d'amortissement était de un an.

La méthode de comptabilisation à l'actif pour les sites actifs est la méthode préférentielle, avis du CNC 2003-11.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat (y compris droits de douane et taxes récupérables ou non, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement), et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Il n'a pas été possible de décomposer les biens figurant à l'actif. La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée d'usage.

Immobilisations financières – Participations et autres titres immobilisés :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement – Titres divers en portefeuille :

Ces titres sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les cessions sont évaluées selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

Fonds dédiés :

Les dons attribués sont affectés en totalité au projet individuel concerné et sont versés à 100% à ces projets.

Les dons thématiques ne concernent pas de projet individuel. Ils concernent un pays dans son ensemble. Ils font l'objet d'une retenue à la source de 15% qui est enregistrée dans les dons généraux. Les 85% restant sont versés à des projets dans les pays concernés.

Les subventions concernent des projets individuels.

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Valeurs brutes en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Durée d'amort.
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions brevets, droits similaires					
Logiciels informatiques	16 971.80			16 971.80	1 et 2 ans
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Fichiers donateurs	11 960.00			11 960.00	1 an
Site Internet	88 076.86	11 237.11		99 313.97	1 et 3 ans
TOTAL	117 008.66	11 237.11		128 245.77	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Valeurs brutes en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Durée d'amort.
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Installations et agencements					
Installations techniques, matériels					
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales	33 750.50			33 750.50	10, 5 et 3 ans
Matériels de transport	58 984.40			58 984.40	5 ans
Mat. Bureau, informatique, mobilier	291 991.49	9 506.25		301 497.74	10, 5 et 3 ans
Immobilisations corporelles en-cours					
TOTAL	384 726.39	9 506.25		394 232.64	

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Provision
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
College stanislav	304.90			304.90	NEANT
Domalians	122 918.40	125 920.00		248 838.40	NEANT
Prêts					
Au personnel	21 400.00			21 400.00	NEANT
A pluralisme et culture	50 000.00			50 000.00	NEANT
Aux chaldéens	350 000.00			350 000.00	NEANT
Autres immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	76.00	600.00		676.00	NEANT
TOTAL	544 699.30	126 520.00		671 219.30	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Amortis en début d'exercice	Dotations	Reprises	Amortis en fin d'exercice
Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions brevets, droits similaires				
Logiciels informatiques	16 971.80			16 971.80
Logiciel SAGESS				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Fichiers donateurs	11 960.00			11 960.00
Site Internet	51 943.46	14 976.49		66 919.95
Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales	20 995.16	2 144.87		23 140.03
Matériels de transport	16 366.15	11 796.88		28 163.03
Matériels de bureau et informatique, mobilier	194 009.13	24 645.47		218 654.60
Immobilisations corporelles en-cours				
TOTAL	312 245.70	53 563.71		365 809.41

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT INSCRITES AU BILAN

Nature	Valeurs comptables	Valeurs actuelles	Plus values latentes	Moins values latentes
Bnp valeurs soc.immobilières	2 740 151.83	3 264 058.38	529 602.20	5 695.62
Bnp titres mandat				
Titres donation hors gestion	1 122.25	1 763.80	641.55	
Neuflyze titres	536 711.30	559 840.88	27 570.28	4 440.70
Bons de capitalisation	3 338 224.88	3 338 224.88		
Placements monétaires	3 300 000.13	3 407 665.00	107 664.87	
TOTAL	9 916 210.39	10 571 552.94	665 478.90	10 136.32

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature de la provision	Valeurs au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement				
Bnp valeurs soc.immobilières (FS)				
Bnp valeurs soc.immobilières (asso)	10 562.30	5 695.62	10 562.30	5 695.62
titres BNP (ass)	12 555.71		12 555.71	
titres BNP (fondation)	17.63		17.63	
titres Neuflyze (fonds OO)	7 331.50	3 144.00	7 331.50	3 144.00
Nsmd	29 419.32	1 296.70	29 419.32	1 296.70
TOTAL	59 886.46	10 136.32	59 886.46	10 136.32

ACTIF - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances		Montant net	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	396 400.00	25 000.00	371 400.00
	Autres immobilisations financières	676.00		76.00
Actif circulant	Usagers			
	Usagers douteux			
	Personnel			
	Organismes sociaux	2 292.20	2 292.20	
	Impôts et taxes			
	Groupes et associés			
	Débiteurs divers	423 951.82	423 951.82	
	Charges constatées d'avance	38 729.18	38 729.18	
TOTAL		862 049.20	489 973.20	371 476.00
Renvois	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Prêts remboursés en cours d'exercice			

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS ET VARIATION

Libellés	Solde en début d'exercice	Augment.	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation avec droit de reprise				
Fonds associatifs sans droit de reprise	21 961.16			21 961.16
Dotation non consommables à l'Œuvre	1 190 405.44	48 140.00		1 238 545.44
Dotation non consommables aides ecclésiastiques	1 166 644.81			1 166 644.81
Ecart de réévaluation sans droit de reprise				
Dotations consommables	6 020 042.48	3 408 143.03		9 428 185.51
Consommation dotations	-4 994 641.49		1 042 951.88	-6 037 593.37
Réserves				
Générale	4 000 000.00			4 000 000.00
Publications				
Projets associatifs				
Report à nouveau	4 987 192.53		5 146 308.14	-159 115.61
Résultat net comptable	-5 209 846.02	5 562 219.74		352 373.72
Provisions réglementées				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	7 181 758.91	9 018 502.77	6 189 260.02	10 011 001.66

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES ET VARIATION

Ressources dédiées	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources dédiées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Dons attribués	2 130 769.60	2 540 721.23	2 963 264.59	2 553 312.96
Dons thématiques	1 760 989.08	1 864 544.30	790 723.43	687 168.21
Aides ecclésiastiques	138 304.19	160 345.00	619 309.00	597 268.19
TOTAL	4 030 062.87	4 565 610.53	4 373 297.02	3 837 749.36

VARIATION DES FONDS DEDIES

192 313.51

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS ET VARIATION

Subventions	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles subventions dédiées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Subventions	153 300.00	225 690.86	1 073 920.01	1 001 529.15
TOTAL	153 300.00	225 690.86	1 073 920.01	1 001 529.15
VARIATION DES SUBVENTIONS				-848 229.15

PASSIF - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes				
A un an maximum à l'origine	20 844.34	20 844.34		
A plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	494 834.17	494 834.17		
Personnel et comptes rattachés	119 173.60	119 173.60		
Organismes sociaux	165 502.54	165 502.54		
Etat et collectivités publiques	39 828.02	39 828.02		
Dettes sur immobilisations				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 603 569.90	5 603 569.90		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 443 752.57	6 443 752.57		
Renvois				
Emprunts souscrits				
Emprunts remboursés				

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019****IMPOTS SUR LES PRODUITS FINANCIERS**

Nature	Taux de l'impôt	Assiette de l'impôt	Impôt à payer
Obligations françaises	10.00%		
Dividendes	15.00%	3 025	454
Titres de société immobilières, obligations étrangères et intérêts	24.00%	26 661	6 399
	TOTAL	29 686	6 852

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Missions	Exercice
Certification des comptes annuels	64 149
Autres missions	
	TOTAL
	64 149

ENGAGEMENTS HORS BILAN**Legs et donations**

Les legs et successions sont gérés et encaissés par le Fonds de l'ŒUVRE D'ORIENT.

Les legs et successions non encaissés au 31-12-2019 s'élève à :

- Actifs financiers : 5 339 069.86 €
- Actifs immobiliers : 2 108 245.82 €

Soit un total de 7 447 315.68 €

Indemnité de départ à la retraite

Compte tenu de l'effectif salarié de l'Association cette information est non significative.

Assurance-vie

Les assurances vie sont encaissées par le Fonds de l'ŒUVRE D'ORIENT

Les assurances vie en cours de réalisation au 31 décembre 2019 s'élèvent à la somme de 386 627.80 euros

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

EFFECTIFS – BENEVOLAT

Effectif salarié :

➤ Ingénieurs et cadres	13
➤ Agents de maîtrise	
➤ Employés et techniciens	16
➤ Ouvriers	

Bénévolat :

L'association bénéficie des services de plusieurs bénévoles au siège social, en Province et à l'étranger.

Le temps consacré à l'association peut être estimé à 43.66 personnes à temps plein.

Sur la base d'un SMIC mensuel chargé à 15%, le coût annuel peut-être évalué à 916 606 euros.

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Emplois :

EMPLOIS	Renvois de l'annexe	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (2)
1 - MISSIONS SOCIALES	2.1.1	13 145 042	11 939 940
<i>1.1 - Réalisées en France</i>			
- Actions réalisées directement		122 771	122 771
- Versements à d'autres organismes agissant en France		34 765	34 765
<i>1.2 - Réalisées à l'étranger</i>			
- Actions réalisées directement		1 417 059	1 417 059
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		11 570 447	10 365 345
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		1 150 362	1 150 362
<i>2.1 - Frais d'appel à la générosité public</i>	2.1.2	1 150 362	1 150 362
<i>2.2 - Frais de recherche des autres fonds privés</i>			
<i>2.3 - Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</i>			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2.1.3	1 734 237	1 641 898
			14 732 200
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RESULTAT		16 029 641	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2.1.4	37 591	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		4 839 279	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		330 296	
V - TOTAL GENERAL		21 236 807	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			14 732 200
Missions sociales		916 606	
Frais de recherche de fonds			
Frais de fonctionnement et autres charges			
Total			

ASSOCIATION ŒUVRE D'ORIENT – COMPTES COMBINES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Ressources :

RESSOURCES	Renvois de l'annexe	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice			2 645 635
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC			14 789 162
<i>1.1 - Dons et legs collectés</i>	2.2.1		
- Dons manuels non affectés		11 244 414	10 265 000
- Dons manuels affectés		4 373 297	4 373 297
- Legs et autres libéralités non affectés	2.2.2		
- Legs et autres libéralités affectés			
<i>1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité public</i>	2.2.3	299 345	150 865
2 - AUTRES FONDS PRIVES			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		1 073 920	
4 - AUTRES PRODUITS	2.2.4		
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RESULTAT		16 990 976	
II - REPRISES DES PROVISIONS	2.2.5	62 468	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		4 183 363	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (voir tableau des fonds dédiés)			192 314
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			
VI - TOTAL GENERAL		21 236 807	14 981 476
VI - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public			-14 732 200
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE			2 894 911
Bénévolat		916 606	
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total			

COMMENTAIRES DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

1 - CADRE LEGAL DE REFERENCE

L'ordonnance du 28 juillet 2005 prévoit que, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, il soit établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), accompagné des informations relatives à son élaboration.

Le CRC 2008-12 du 7 mai 2008 a décidé de modifier le règlement 99-01 (relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations préalablement modifié par le règlement CRC 2004-12). Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est désormais inclus dans l'annexe comptable et est établi selon les règles fixées par ledit règlement.

Le règlement CRC 2008-12 s'applique aux comptes des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

La ventilation entre les différentes rubriques des emplois du Compte d'emploi des Ressources a été faite sur la base suivante :

2.1 Périmètre du compte d'emploi des ressources :

Le périmètre de combinaison est constitué par l'ensemble des entités suivantes :

- Association ŒUVRE D'ORIENT,
- Fonds de soutien de l'ŒUVRE D'ORIENT,
- Fonds de l'ŒUVRE D'ORIENT,
- Fondation ŒUVRE D'ORIENT.

La Fondation ŒUVRE D'ORIENT est sous égide de la Fondation CARITAS.

L'entité combinante est l'Association ŒUVRE D'ORIENT.

Les quatre entités combinées sont prise en compte dans les colonnes « Emplois de N » et « Ressources de N », colonnes 1 et 3.

Seules l'Association ŒUVRE D'ORIENT et la Fondation ŒUVRE D'ORIENT sont tenues d'établir un compte d'emploi des ressources, puisqu'elles font appel à la générosité publique.

Par conséquent, les colonnes « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public » et « Suivi des ressources collectées auprès du public », colonnes 2 et 4, ne concernent que ces deux entités.

2.2 Règles et méthodes relatives aux postes d'emploi

2.2.1 Missions sociales :

La réalisation des missions sociales de l'Association correspond à ses moyens d'action statutaires découlant de son objet (articles 2 et 3 des statuts de l'Association) :

- « Article 2 : BUT – DUREE

L'association a pour but de soutenir et promouvoir toutes les œuvres catholiques de rites orientaux dont l'action soit en Orient (Europe et Afrique Orientale, Asie), soit en France en lien avec l'Orient, telles que dispensaires, hôpitaux, crèches, orphelinats, etc... ainsi que les écoles et établissements poursuivant des buts de formation. Leur action éducative ou caritative s'exerce auprès des populations orientales de toute nationalité, notamment dans les régions d'amitié séculaire avec la France fondatrice de l'œuvre.

- Article 3 – MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action de l'Association consistent notamment en conférences, publications, fêtes de bienfaisance ou à but d'éducation populaire, etc...

Elle verse des subventions et des secours aux organismes et aux personnes poursuivant une activité conforme à son objet défini à l'article précédent. »

Les aides ordinaires versées et les aides ponctuelles sont fixées par le Bureau de l'association aux vues de projets présentés et acceptés.

Projets

Les projets soutenus par l'Association lui sont présentés par les Communautés Religieuses des pays définis à l'Article 2 des statuts de l'Association.

Information et sensibilisation

Les actions d'information et de sensibilisation en lien avec l'objet de l'Association et les projets auxquels elle vient en aide sont constituées par la publication d'un «Bulletin de l'ŒUVRE D'ORIENT », de « La lettre d'information de l'ŒUVRE D'ORIENT », par des publications et productions sur les pays et les projets soutenus par l'Association, et par des mailings ponctuels ayant pour but de sensibiliser le public sur les actions menées par l'Association.

2.2.2 Coût directs d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais engagés pour les actions de promotion et d'appel à la générosité, sous forme de mailings, et aux frais de gestion du traitement des dons :

- Conception des campagnes ;
- Rédaction et conception des mailings ou autres documents d'appel ;
- Frais d'envoi ;
- Frais de tenue et de mise à jour des fichiers de donateurs ;
- Campagnes de publicité institutionnelle ou spécifique ;
- Traitement des dons etc...

2.2.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique des emplois est constituée par les frais administratifs généraux en personnel, locaux, achats, déplacements, dépenses de fonctionnement, impôts et taxes, etc...

2.2.4 Dotations aux provisions

Cette rubrique correspond aux dotations aux provisions financières.

2.3 Règles et méthodes relatives aux postes de ressources

Les ressources nécessaires à la réalisation des missions sociales de l'Association correspondent aux ressources définies aux statuts (article 4 des statuts de l'Association) :

- « Article 4 : RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent :

- 1 – de cotisations versées par ses Membres ; elles sont déterminées, pour chaque catégorie de Membres, par le Conseil d'administration et qui juge des dispenses qu'il peut décider d'accorder en raison de leur participation active au fonctionnement de l'Association ;
- 2 – des dons et legs ;
- 3 – des subventions publiques ou privées ;
- 4 – du profit des quêtes, offrandes et de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par la loi. »

2.3.1 Dons

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

2.3.2 Autres produits liés à la générosité publique

Cette rubrique correspond essentiellement aux produits financiers.

2.3.3 Reprise de provision

Cette rubrique correspond aux reprises de provisions financières.